

Annexe Marchés de travaux

Fiche signalétique des mesures socio-environnementales à prendre en compte par l'entreprise dans le cadre de l'exécution de ce marché

N°	Mesures concernées	Poste relatif
1	<p>Limitation des risques d'accidents par la signalisation aux abords du chantier et la sécurisation du site</p> <p>Les panneaux de signalisation et de limitation de la vitesse seront placés à l'approche de lieux des travaux. L'accès au chantier doit être réservé exclusivement au personnel et aux engins de l'entrepreneur afin de limiter les risques d'intrusion des populations riveraines et prévenir les accidents corporels. A cet effet le chantier sera balisé et l'accès sécurisé.</p>	
2	<p>Limitation de la pollution de l'air :</p> <p>Arrosage fréquent des matériaux pour éviter les poussières.</p>	
3	<p>Limitation des risques sanitaires :</p> <p>A l'installation du chantier, l'Entrepreneur nettoiera l'ensemble du site en ce y compris les talus existants ainsi que les curages éventuels de caniveaux à maintenir aux abords du site.</p> <p>Les déchets nettoyés seront déposés dans le conteneur d'évacuation des déchets utilisé par les opérateurs de collecte et évacués du site. L'évacuation étant à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>Le déversement de déchets dans la rivière et ou dans les caniveaux voisins est strictement proscrit.</p> <p>Au repli du chantier, le nettoyage total du chantier et de ses abords sera réalisé. Il prend en compte le démontage et l'évacuation de tout équipement et ou matériaux non comptabilisables à la réception provisoire des travaux.</p>	
4	<p>Limitation des risques d'inondation :</p> <p>Construction d'un ouvrage de drainage des eaux pluviales qui descendent de l'amont et traversent le site pour se raccorder aux ouvrages en place</p>	